

**PROCES-VERBAL No 3**  
de la séance du Conseil Intercommunal de l'ERM  
mercredi 28 juin 2017  
au Collège de Chaniaz à Reverolle

Présidence

M. Jean-Luc FIECHTER , Président, ouvre la séance à 20h.

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Intercommunal et du Comité de direction de l'ERM ainsi qu'aux employés de l'ERM, et passe la parole à la Secrétaire pour l'appel.

**ORDRE DU JOUR**

1. Appel
2. Démission d'un membre et assermentation
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal No 2 du 14 décembre 2016
5. Communication du bureau
6. Rapport de la Commission de gestion :
  - sur les comptes de l'exercice 2016
  - sur la gestion de l'exercice 2016
7. Préavis et rapport de Commission :
  - 02/2017 Demande de crédit de CHF 93'000.- TTC, pour la reconstruction et la réhabilitation des collecteurs « Echichens Ouest, No 63 et Echichens Est, No 64 » simultanément aux travaux communaux et dans le cadre du planning d'investissement de l'ERM sur la commune d'Echichens
8. Communications du Comité de direction
9. Election statutaires :
  - a) du Président du Conseil intercommunal
  - b) du vice-président du Conseil intercommunal
  - c) des scrutateurs
  - d) des scrutateurs-suppléants
  - e) de la Commission de gestion pour l'exercice 2017
  - f) du 2<sup>ème</sup> suppléant de la Commission des finances
10. Questions, vœux et divers

## **1. Appel**

L'appel étant fait par la Secrétaire, il ressort que 25 personnes sont présentes, 8 sont excusées, 3 sont absentes, une doit être assermentée. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

## **2. Démission d'un membre et assermentation**

Le Président informe le Conseil de la démission de M. Philippe SUTTER, délégué variable de Vaux-sur-Morges et dit qu'il sera remplacé par M. Luc BRETON, assermenté séance tenante. L'assemblée se monte maintenant à 26 Conseillers.

## **3. Approbation de l'ordre du jour**

Le Président demande si quelqu'un souhaite une modification de l'ordre du jour. Tel n'est pas le cas, il sera suivi tel que présenté.

## **4. Approbation du procès-verbal No 2 du 14 décembre 2016**

Le Président demande si quelqu'un souhaite la lecture du PV, une correction ou une modification.

M. Reto DORTA, délégué de Tolochenaz, relève qu'il manque un chiffre avant les zéros sous point 4 du préavis 11/2016, page 9 du procès-verbal No 2.

M. Olivier JEANNERET, délégué de Tolochenaz, précise que le montant correct est : « 1'000'000.- »

M. Jean-Michel DURUZ, délégué d'Echichens, demande correction au milieu de la page 8 : Mme Danièle PETOUD est déléguée d'Ecublens et non pas de Morges.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote à main levée.

Le procès-verbal No 2 du 14 décembre 2016 est approuvé avec les deux corrections indiquées ci-dessus par 24 voix et 2 abstentions.

## **5. Communication du bureau**

Le Bureau informe que le Conseil intercommunal du 27 septembre 2017 se déroulera dans les caves de Couvaloup à Morges et que le parking le plus près se trouve aux Charpentiers.

## **6. Rapport de la Commission de gestion :**

- sur les comptes de l'exercice 2016

M. David LENOIR, délégué de Chigny, rapporteur de la Commission de gestion, lit les conclusions.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote à main levée.

Le rapport sur les comptes de l'exercice 2016 est accepté par 24 voix, 2 abstentions.

- sur la gestion de l'exercice 2016

M. David LENOIR, délégué de Chigny et rapporteur de la Commission de gestion, lit les conclusions.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote à main levée.

Le rapport sur la gestion de l'exercice 2016 est accepté par 24 voix, 2 abstentions.

M. Christophe CARTIER, délégué d'Ecublens, demande que même si le rapport a été accepté, la discussion sur les comptes soit ouverte et revient sur le compte 46122 page 13, station de la Combaz (Denges, Ecublens). Au vu des chantiers en cours à St-Sulpice, il voudrait savoir si St-Sulpice participe aux frais et formule le vœu que dans budget 2018, la clé de répartition soit modifiée.

M. Alain GOLAY, délégué de Denges, se dit concerné et appuie la demande de M. Christophe CARTIER.

M. Christian MAEDER répond que St-Sulpice n'est pas une commune membre, cependant, elle paie pour le passage de son eau. Il passe la parole à M. Tony REVERCHON pour plus de précision.

M. Tony REVERCHON explique qu'il y a une évolution dans le quartier des abonnés à St-Sulpice et que les recettes totale de CHF 18'000.- des communes abonnées se trouvent sous le compte No 46000.4361.02 mais sans détail. Pour le futur, l'état du relevé préfectoral au 31.12.2016 de 121 habitants sera dans le budget 2018, cependant, au vu de l'augmentation d'habitants de St-Sulpice, il sera discuté des clés de répartition probablement modifiées en 2019 après discussion et avec un préavis. Toutes les communes sont en décalage de deux ans et il sera peut-être constaté que la station d'épuration est sous dimensionnée.

M. Pierre-Marc BURNAND, délégué de Morges, demande s'il y a des critères pour être plutôt membre qu'abonné et s'il y a une limite numéraire à cela.

M. Christian MAEDER répond qu'il n'y a pas de critère et qu'il faudrait convaincre la Municipalité de St-Sulpice de devenir membre ou alors la taxer davantage et rétrocéder une partie aux communes qui ont des frais sur cette station de relevage. Il conclut disant qu'à fin 2018, tout sera réglé.

M. Tony REVERCHON précise que la Commune de St-Sulpice a payé en 2016 CHF 12'255.-.

M. Alain GOLAY, délégué de Denges, demande pourquoi le système d'abonnés est accepté.

M. Tony REVERCHON explique que les abonnés ont le même prix équivalent-habitant que les autres communes, qu'elles utilisent toutes les infrastructures ou pas et qu'il faudrait éventuellement les considérer comme des équivalents-habitants transitant par la Combaz après discussion avec la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote à main levée sur les comptes.

Les comptes 2016 tels que présentés sont acceptés par 26 voix

## 9. Election statutaires :

a) du Président du Conseil intercommunal

Le Président demande à Mme Patricia DA ROCHA, déléguée de Morges et Vice-présidente, si elle accepte d'être candidate à la Présidence pour 2017-2018. Seule candidate, elle est élue par applaudissement,

b) du vice-président du Conseil intercommunal

Selon le tournus, le Vice-président est un délégué d'Echichens, M. Jean-Michel DURUZ accepte d'être candidat et est élu tacitement par applaudissement pour 2017-2018,

c) des scrutateurs

Les candidatures de M. Olivier JEANNERET, délégué de Tolochenaz, et de M. Olivier CRETEGNY, délégué de Bussy-Chardonney, sont proposées. M. Olivier JEANNERET accepte, Mme Juliette REDA dit que M. Olivier CRETEGNY accepte, ils sont tacitement élus scrutateurs pour la législature 2017-2018,

d) des scrutateurs-suppléants

Mme Eva FROCHAUX, déléguée de Morges, et M. Frédéric AMBRESIN, délégué de Bussy-Chardonney, acceptent d'être candidats et sont tacitement élus par applaudissement pour la législature 2017-2018,

e) de la Commission de gestion pour l'exercice 2017

Tous les membres de la Commission de gestion se représentent sauf M. Jean-Michel DURUZ qui se retire car il fera partie du bureau. M. Manuel ZENGER, délégué de Préverenges, propose sa candidature. La Commission de gestion pour la législature 2017-2018 est composé de :

Mme Eva FROCHAUX	déléguée de Morges
M. Michel BORBOËN	délégué de Lonay
M. Olivier CRETEGNY	délégué de Bussy-Chardonney
M. Charles-Henri DE LUZE	délégué de Chigny
M. David LENOIR	délégué de Chigny
M. Jonathan LÜTHI	délégué de Yens
M. Manuel ZENGER	délégué de Préverenges

f) du 2<sup>ème</sup> suppléant de la Commission des finances

M. Joseph WEISSEN, délégué de Morges, propose Mme Rose NGO PEM LISSOUG, déléguée de Morges, qui accepte, elle est élue tacitement suppléante de la Commission des finances.

## 10. Questions, vœux et divers

M. Manuel ZENDER, délégué de Préverenges, lit et dépose une interpellation afin que le Conseil soit informé des avancées concernant les travaux de la nouvelle station d'épuration.

M. Christophe CARTIER demande s'il s'agit bien que le Conseil soit informé et non pas qu'il donne la ligne directive.

M. Manuel ZENDER répond qu'il ne s'agit pas d'une ligne directive mais seulement de donner des avis qui n'engageraient pas le Comité de direction.

M. Jean-Charles DETRAZ demande que l'ordre du jour soit plus étoffé afin que le fil de la discussion soit clairement défini de sorte à ne pas échapper à la discussion sur les comptes.

M. Pierre-Marc BURNAND demande à ce que les statuts soient respectés, par exemple lors d'une élection tacite, demander au Conseil s'il l'accepte et pas y passer directement.

M. Christian MAEDER, au sujet de l'interpellation, souhaite que la relation avec le conseil ne soit pas trop de la cogestion et dit que la Commission de gestion a accès librement aux études, que le Conseil sera régulièrement informé et qu'il aimerait que l'interpellation soit transformée en vœux.

M. Manuel ZENDER est d'accord pour autant que le CODIR s'engage à tenir informé le Conseil.

Mme Eva FROCHAUX, déléguée de Morges et qui fait partie de la Commission de gestion, dit que tous les commissaires peuvent passer par eux pour des questions, ce qui n'a pas été le cas.

Le Président lève la séance à 21 h.

Le Président

La Secrétaire

Jean-Luc FIECHTER

Monique ROBIN